Greffe du tribunal de commerce de GRASSE

37, Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél:0492607500
Fax: 0492607513

PHOTOCOPIE

SNCM MEGAIDES
BP 77
10 PL DE LA REPUBLIQUE
93141 BONDY CEDEX

Nos références : / SVN

GRASSE, le 16 Mai 2007

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 423 675 644
Numéro de gestion : 2000 B 00324

Dénomination : QUESCOM
Adresse : 80,RTE DES LUCIOLES
LES ESPACES DE SOPHIA BAT C
06560 VALBONNE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1337
Date du dépôt: 14/05/2007

- *Acte en date du : 16/11/2006*
 PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Décision: DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

Le Greffier,

Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	HT	2.38 EUR
	T.V.A. (19.6%)	0.47 EUR
	T.T.C.	2.85 EUR

PHOTOCOPIE

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

DÉPÔT

14 [illegible] 2007

[illegible]
DE GRASSE

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

QUESCOM
Société anonyme au capital de 4 643 036,56 Euros
Siège social : 7, rue Soutrane – 06560 Valbonne
423 675 644 RCS Grasse

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six,
Le 16 novembre,
A 9 heures 30,
dans les bureaux de la SPEF, 5-7 rue Montessuy, Paris 7ème,

Les administrateurs de la société QUESCOM S.A. (la "Société) se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur Philippe Oros, Président du Conseil d'administration ;
La société Sofinnova Partners, représentée par Monsieur Olivier Protard ;
La société Seventure Partners, administrateur, représentée par Madame Valérie Gombart

Monsieur Jude Ngu'Ewodo représentant la société Baytech Venture Capital est représenté par Monsieur Philippe Oros, Président du Conseil d'administration;

La société SGAM, censeur, représentée par Monsieur Xavier Lorphelin ;

La séance est présidée par Monsieur Philippe Oros, Président du Conseil d'administration.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du « contingency plan » tel que demandé lors de la réunion du 25 octobre
- Approbation du transfert du siège social
- Approbation et signature par le Président de la Term Sheet élaborée par Seventure Partners et SGAM Alternative Investments
- Questions diverses.

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

La société Sofinnova Partners, représentée par Monsieur Olivier Protard, remet en début de séance sa démission de ses fonctions d'administrateur.
Le Conseil remercie la société Sofinnova représentée par Monsieur Olivier Protard de sa collaboration et prend acte de sa démission de ses fonctions à compter de ce jour.
Le Président remercie la société Sofinnova représentée par Monsieur Olivier Protard pour le soutien et la contribution apporté durant l'exercice de ses fonctions d'administrateur au cours des dernières années. Le Président précise comprendre que les points de divergences récents sur la stratégie de développement de Quescom motive principalement cette décision et permettra au Conseil de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions.

Le Conseil constate que le nombre d'administrateurs reste conforme aux prescriptions légales et statutaires.
Le Conseil convient, par ailleurs, que le membre démissionnaire recevra le même reporting que les administrateurs pour lui permettre de continuer à comprendre l'évolution de la Société.

PRESENTATION DU « CONTINGENCY PLAN »

Suite à la demande du Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 octobre, le Président présente le « contingency plan » qui prévoit une réduction des charges fixes d'exploitation sur l'exercice 2006-2007 de 0,3 M€.

Les charges concernées par ce plan sont détaillées par département et par nature dans un document présenté par Monsieur Xavier Martin, consultant. Les réductions de charges fixes d'exploitation résultent principalement d'annulation de dépenses marketing (salons, sous traitance, ...), d'annulation de recrutement initialement budgétés pour les forces de vente, et d'économies réalisées sur la location des bureaux de Sophia dans le cadre du nouveau bail.

Compte tenu du fort retard de chiffre d'affaires constaté au premier trimestre par rapport au budget, Madame Valérie Gombart préconise que ce plan plus prudent sur les dépenses soit mis en œuvre dès le deuxième trimestre de l'exercice fiscal 2006-2007. Un point sur l'activité devra être réalisé au début du troisième trimestre pour décider de la pertinence de poursuivre l'exécution de ce plan. Dans le cas ou le budget du deuxième trimestre 2006-2007 ne serait pas atteint, le « contingency plan » serait automatiquement reconduit sur le troisième trimestre.
Le Président approuve cette approche et y adhère.

APPROBATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président indique au Conseil que la Société a décidé de déménager ses bureaux de Sophia Antipolis à compter du 1er janvier 2007 et demande l'approbation du transfert du siège social à l'adresse suivante :

- Les Espaces de Sophia C,
 Les Lucioles
 80 Route des Lucioles
 06560 VALBONNE

Le Conseil **approuve** le transfert du siège social.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA TERM SHEET

Madame Valérie Gombart et Monsieur Xavier Lorphelin présentent au Conseil copie signée d'une lettre d'intention qui précise :

- l'approbation par les comités d'investissement respectifs de Seventure Partners et SGAM Alternative Investments, de la mise en place d'un financement relais avant le 31 décembre 2006 à hauteur de 1,5 M€ dont les caractéristiques seraient les suivantes :
 - montant global : 1,5 M€
 - dont fonds gérés par Seventure : 1,2 M€
 - dont fonds gérés par SGAM AI : 0,3 M€
 - forme : emprunt obligataire convertible en actions (OCA)
 - valeur nominale d'un obligation : 0,0414 €
 - taux d'intérêt : 5% par an
 - échéance : 30 juin 2007
 - incentive : ce financement relais sera assorti de BSA d'une durée de vie de 8 ans, donnant droit chacun à la souscription d'une action au prix de 0,02 € et exerçables à tout moment à la seule initiative des porteurs. Le nombre de BSA sera égal à 30% du nombre d'OCA émises.

Le Président signe la lettre d'intention et propose de réunir un nouveau Conseil pour convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui émettra les obligations convertibles visées par cette lettre Il précise par ailleurs qu'il a reçu une confirmation orale de la société BayTech Venture Capital de son intention de souscrire à l'emprunt obligataire à hauteur de 500 K€, aux conditions indiquées dans la

lettre d'intention. BayTech a aussi indiqué sa préférence pour une extension du financement intermédiaire à hauteur de 2 M€.
Madame Valérie Gombart se réjouit de ce qu'un autre investisseur majeur de la société participe au refinancement et demande au Président de solliciter une confirmation écrite auprès de cet actionnaire, de sorte à pouvoir intégrer sa demande dans le processus de débouclage juridique de l'opération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et un administrateur.

Le Président

Un administrateur

V. GOMBART